

## **Chapitre 9. Vers une cohérence des choix publics pour le développement**

### **Introduction**

Les chapitres précédents ont mis en évidence la profondeur des contradictions qui traversent l'économie et l'action publique haïtiennes. La cartographie des incompatibilités a montré que les politiques monétaires et budgétaires, les impératifs sociaux et productifs, ainsi que les dynamiques nationales et internationales ne s'articulent pas dans une logique de complémentarité, mais dans un régime de tensions irréductibles. Cette configuration a enfermé Haïti dans un cercle vicieux de dépendance et de fragilité, où chaque tentative de réforme sectorielle se heurte à des arbitrages impossibles et produit de nouvelles contradictions.

Pour autant, reconnaître ces incompatibilités ne saurait conduire au fatalisme. L'histoire économique démontre que des trajectoires de transformation sont possibles, même dans des contextes marqués par la fragilité institutionnelle et la dépendance internationale. Les expériences comparatives de pays émergents ou de petites économies insulaires, confrontés à des contraintes similaires, montrent qu'il est possible de construire des stratégies de développement fondées sur une reconfiguration des choix publics et une recherche de cohérence entre objectifs sociaux, productifs et macroéconomiques (Rodrik, 2007; Evans, 2010).

Ce chapitre propose donc une réflexion prospective sur les conditions de compatibilité des choix publics en Haïti. L'enjeu est de dépasser la logique des arbitrages impossibles pour identifier des marges de manœuvre susceptibles de transformer les contraintes en opportunités. L'hypothèse centrale est que la cohérence ne peut être atteinte qu'à travers une refondation de

l'État et de ses instruments économiques, fondée sur trois orientations complémentaires :

1. *Réarticuler les politiques macroéconomiques* : il s'agit de dépasser la contradiction entre rigueur monétaire et expansion budgétaire, en mettant en place des mécanismes de financement innovants et en redéfinissant le rôle de la BRH et du MEF dans une logique de coordination ;
2. *Réconcilier social et productif* : les politiques sociales doivent être conçues non comme des charges récurrentes, mais comme des investissements dans le capital humain et les infrastructures de base, capables de soutenir la productivité et de réduire la pauvreté de manière durable ;
3. *Redéfinir l'insertion internationale* : l'ouverture commerciale et l'aide internationale doivent être repensées non comme des contraintes imposées, mais comme des leviers négociés au service d'un projet national de développement, permettant de restaurer une forme de souveraineté ajustée et constructive.

Cette réflexion s'appuie sur les acquis théoriques de la première partie et les constats empiriques de la seconde. Elle ne vise pas à proposer un modèle unique, mais à esquisser des trajectoires alternatives, entendues comme des combinaisons de politiques publiques capables d'échapper aux logiques de blocage. Ces trajectoires reposent sur une approche systémique : plutôt que de traiter séparément les déséquilibres budgétaires, monétaires ou sociaux, il s'agit de penser leur articulation dans une stratégie cohérente.

Ce chapitre cherche à répondre à une interrogation centrale : dans quelles conditions les choix publics haïtiens peuvent-ils être rendus compatibles et orientés vers le développement ? En posant cette question, il ouvre un horizon prospectif où l'économie

politique haïtienne cesse d'être analysée uniquement à travers ses contraintes pour être envisagée à travers ses possibles.

## **1. Redéfinir les priorités nationales : agriculture, énergie et éducation**

La construction d'une cohérence des choix publics en Haïti exige avant tout une réorientation des priorités nationales vers des secteurs stratégiques capables de soutenir une trajectoire de développement endogène. Trois piliers apparaissent incontournables : l'agriculture, l'énergie et l'éducation. Ces secteurs constituent à la fois des fondations productives et sociales : ils déterminent la capacité du pays à assurer son autosuffisance alimentaire, à soutenir l'industrialisation et à investir dans le capital humain. Leur négligence, constatée sur la période 2016–2025, explique en grande partie la persistance des déséquilibres structurels.

### **1.1. L'agriculture : retrouver une souveraineté alimentaire**

L'un des défis majeurs pour Haïti dans sa quête de développement réside dans la nécessité de retrouver une souveraineté alimentaire, en redonnant à l'agriculture un rôle central dans l'économie nationale. Secteur historiquement structurant, l'agriculture a été progressivement marginalisée par des décennies de sous-investissement, de libéralisation commerciale et de dépendance croissante aux importations alimentaires. Cette trajectoire a transformé un pays autrefois exportateur net de produits agricoles en une économie dépendante, où plus de 60 % des denrées de base consommées sont importées (Banque mondiale, 2020).

La perte de souveraineté alimentaire se manifeste de manière emblématique dans le cas du riz, dont plus de 80 % de la consommation nationale provient aujourd'hui des États-Unis, au détriment de la riziculture de l'Artibonite autrefois florissante (Paul, 2019). Cette dépendance expose le pays aux fluctuations

des prix internationaux et du taux de change, aggravant l'insécurité alimentaire qui touche près de la moitié de la population (IHSI, 2022). L'importation de produits subventionnés fragilise les producteurs locaux et mine toute perspective de reconstruction d'une base productive agricole.

Retrouver une souveraineté alimentaire implique donc une réorientation stratégique des politiques publiques, visant à soutenir la production nationale par des investissements ciblés dans l'irrigation, les infrastructures rurales, la mécanisation, l'accès au crédit et la recherche agronomique. Il s'agit également de protéger certains secteurs stratégiques par des mesures tarifaires ou non tarifaires, afin de permettre aux producteurs locaux de concurrencer les produits importés. Une telle stratégie nécessite de concilier protection des consommateurs urbains et valorisation des producteurs ruraux, en articulant court terme et long terme.

L'agriculture doit aussi être pensée comme un levier multidimensionnel. Elle ne concerne pas seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la lutte contre la pauvreté, l'équilibre territorial et la résilience face aux changements climatiques. En investissant dans des filières diversifiées (riz, maïs, légumes, café, cacao), Haïti pourrait réduire sa vulnérabilité externe, tout en créant des emplois et en stimulant les exportations à valeur ajoutée (FMI, 2022).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la reconstruction de la souveraineté alimentaire vise à dépasser une contradiction fondamentale : répondre aux besoins sociaux immédiats par des importations massives fragilise la production nationale, mais protéger cette dernière entraîne une hausse temporaire des prix pour les ménages vulnérables. Le défi consiste donc à bâtir une stratégie de

compatibilités construites, capable de concilier stabilité sociale, investissement productif et protection ciblée.

En définitive, retrouver une souveraineté alimentaire constitue un préalable indispensable à toute trajectoire de développement en Haïti. Tant que le pays dépendra de produits alimentaires importés pour nourrir sa population, il restera prisonnier d'une vulnérabilité structurelle qui compromet sa souveraineté économique et politique. Replacer l'agriculture au cœur du projet national n'est pas seulement une nécessité économique : c'est une condition de la reconstruction de l'État et de l'affirmation d'une trajectoire de développement souveraine et durable.

## **1.2. L'énergie : un levier indispensable de productivité**

Le secteur de l'énergie constitue l'un des leviers les plus décisifs pour la relance économique et la transformation structurelle d'Haïti. Dans une économie où l'offre énergétique reste limitée, coûteuse et inégalement répartie, la faiblesse du système électrique et la dépendance aux produits pétroliers importés apparaissent comme des freins majeurs à la productivité et à la compétitivité. L'énergie, loin d'être un simple service de base, conditionne directement la capacité du pays à stimuler sa production agricole et industrielle, à développer ses infrastructures et à attirer des investissements étrangers (FMI, 2022).

Le déficit énergétique haïtien est criant : moins de 40 % de la population a accès à l'électricité, avec de fortes disparités entre zones urbaines et rurales, et la qualité du service est souvent caractérisée par des coupures fréquentes et un coût élevé (IHSI, 2022; CEPALC, 2021). Cette situation force les ménages et les entreprises à recourir massivement à des générateurs privés fonctionnant au diesel, ce qui alourdit les coûts de production et accentue la dépendance du pays aux importations de produits pétroliers (BRH, 2016–2025). Les subventions accordées par

l'État à l'importation de carburants représentent par ailleurs une charge budgétaire considérable, réduisant les marges pour l'investissement productif (MEF, 2021).

Pourtant, l'énergie pourrait devenir un levier stratégique de productivité. En renforçant l'accès à une électricité fiable et abordable, Haïti pourrait accroître la compétitivité de ses industries, réduire les coûts de production agricole (irrigation, transformation) et stimuler des secteurs innovants tels que les services numériques (Banque mondiale, 2020). La transition énergétique, notamment par le développement de sources renouvelables comme le solaire, l'hydroélectricité et l'éolien, représente une opportunité majeure de réduire la dépendance pétrolière, tout en créant des emplois locaux et en améliorant la résilience face aux chocs externes (CEPALC, 2021).

Cependant, le secteur énergétique est marqué par une gouvernance fragmentée et une incapacité chronique à mobiliser des investissements durables. Les entreprises publiques, notamment l'Électricité d'Haïti (EDH), souffrent d'un déficit structurel lié à des pertes techniques et commerciales élevées, une faible capacité de recouvrement et une dépendance aux subventions étatiques (FMI, 2022). L'absence de cadre réglementaire cohérent décourage l'investissement privé, alors même que la demande énergétique croît rapidement.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la question énergétique illustre une contradiction centrale : subventionner massivement les importations de carburants permet de contenir la pression sociale immédiate, mais au prix d'un déséquilibre budgétaire et d'un affaiblissement des marges d'investissement ; investir dans des infrastructures énergétiques modernes exigerait des sacrifices sociaux de court terme, difficilement soutenables dans un pays où la majorité vit sous le seuil de pauvreté. L'État est donc pris dans

un arbitrage impossible entre stabilisation immédiate et transformation structurelle.

L'énergie représente bien plus qu'un simple secteur : elle constitue un levier indispensable de productivité et de souveraineté. La construction d'un système énergétique diversifié, durable et accessible est une condition sine qua non pour rompre avec la dépendance chronique, réduire les arbitrages impossibles et inscrire Haïti dans une trajectoire de développement autonome et inclusif.

### **1.3. L'éducation : investir dans le capital humain**

Parmi les leviers stratégiques du développement haïtien, l'éducation occupe une place centrale, en tant que fondement du capital humain et condition indispensable à la cohérence nationale. Or, le système éducatif haïtien est marqué par des faiblesses structurelles qui limitent sa capacité à former une main-d'œuvre qualifiée et à renforcer la cohésion sociale. L'investissement dans ce secteur ne relève pas seulement d'une exigence sociale, mais constitue un impératif économique et politique pour toute stratégie de développement durable.

La situation éducative en Haïti révèle une triple fragilité. Premièrement, l'accès reste inégal : si les taux de scolarisation dans le primaire dépassent 80 %, l'abandon scolaire demeure élevé, et moins de 30 % des élèves accèdent au secondaire (IHSI, 2022; Banque mondiale, 2020). Deuxièmement, la qualité de l'enseignement est compromise par la prédominance du secteur privé — qui accueille près de 80 % des élèves — et par une faible régulation de l'État, entraînant une grande disparité des standards pédagogiques (CEPALC, 2021). Troisièmement, l'enseignement supérieur et technique reste marginalisé, incapable de répondre aux besoins de modernisation économique, en particulier dans les secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'énergie ou l'industrie (FMI, 2022).

Ces déficits structurels traduisent une faible capacité de l'État à investir durablement dans le capital humain. Les dépenses publiques en éducation représentent environ 2 % du PIB, un niveau très inférieur à la moyenne régionale (Banque mondiale, 2020). L'essentiel des financements provient des ménages eux-mêmes et, dans une moindre mesure, des bailleurs internationaux. Cette situation accroît les inégalités sociales : les enfants issus de familles pauvres, en particulier en milieu rural, sont exclus d'un enseignement de qualité, reproduisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

Pourtant, l'éducation pourrait être un levier de compatibilité entre les impératifs sociaux et productifs. Investir dans l'éducation primaire et secondaire permettrait de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités, tandis que le développement de l'enseignement technique et supérieur, en lien avec les besoins productifs, offrirait une base pour une diversification économique et une meilleure insertion dans l'économie régionale et mondiale. De plus, la diaspora haïtienne, dotée de compétences dans des secteurs variés, pourrait jouer un rôle stratégique dans le transfert de savoirs et la construction de réseaux éducatifs et scientifiques transnationaux.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), l'éducation illustre une contradiction majeure : répondre aux besoins immédiats d'inclusion sociale suppose d'investir massivement dans l'accès, tandis que préparer l'avenir productif exige de concentrer les ressources sur la qualité et l'adéquation aux besoins économiques. Faute d'une stratégie intégrée, l'État est piégé dans un arbitrage où chaque orientation laisse une dimension essentielle insatisfaite.

En somme, investir dans l'éducation et dans le capital humain n'est pas seulement une politique sectorielle, mais un choix structurant de cohérence nationale. Loin d'être un coût,

l'éducation doit être pensée comme un investissement stratégique, capable de dépasser les arbitrages impossibles et de transformer la logique de dépendance en une dynamique de souveraineté cognitive et productive.

#### **1.4. Vers une réorientation cohérente**

L'analyse conjointe des secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'éducation met en évidence la nécessité d'une réorientation cohérente des choix publics en Haïti. Ces trois domaines constituent des piliers stratégiques, dont la complémentarité pourrait permettre de dépasser le régime d'incompatibilités structurelles qui enferme le pays dans une logique de survie immédiate au détriment du développement de long terme. Pourtant, jusqu'ici, les politiques menées se sont souvent caractérisées par leur fragmentation, leur court-termisme et leur dépendance vis-à-vis des bailleurs internationaux.

L'agriculture, moteur potentiel de souveraineté alimentaire et de réduction de la pauvreté, demeure marginalisée par la prépondérance des importations et par l'absence d'investissements structurants. L'énergie, indispensable à la productivité et à la compétitivité, reste dominée par une dépendance aux produits pétroliers et par une gouvernance défaillante, limitant toute perspective de modernisation. L'éducation, enfin, malgré son rôle central dans la formation du capital humain, souffre d'un déficit chronique de financement et d'une inégale répartition des opportunités, freinant la cohésion sociale et l'innovation productive.

La réorientation cohérente de ces trois secteurs suppose d'abord une vision stratégique intégrée, articulant besoins sociaux, contraintes macroéconomiques et objectifs productifs. Dans une perspective de compatibilités construites (Providence, 2022), il s'agit de dépasser les arbitrages impossibles en alignant les politiques :

- Investir dans l'agriculture pour réduire la dépendance alimentaire et stimuler les revenus ruraux ;
- Développer des infrastructures énergétiques fiables, notamment renouvelables, pour réduire les coûts de production et soutenir l'industrialisation ;
- Renforcer l'éducation et la formation technique pour doter la jeunesse des compétences nécessaires à la modernisation des secteurs agricoles, industriels et de services.

Cette réorientation doit également s'appuyer sur une planification pluriannuelle et territorialisée, afin de coordonner les interventions publiques et de réduire les inégalités régionales. L'Artibonite, par exemple, pourrait redevenir un pôle rizicole majeur grâce à des investissements conjoints en irrigation, en énergie et en formation agricole ; de même, le développement du solaire et de l'hydroélectricité pourrait soutenir des pôles industriels régionaux connectés aux universités et centres de recherche.

Enfin, cette réorientation exige une négociation renouvelée avec les partenaires internationaux, afin de transformer la logique de dépendance en une logique de coopération équitable. Les financements extérieurs devraient être orientés vers des projets structurants et productifs, plutôt que vers des programmes conjoncturels de stabilisation. La diaspora, quant à elle, pourrait être mobilisée comme partenaire stratégique, apportant capitaux, savoir-faire et réseaux transnationaux pour soutenir une trajectoire de développement endogène.

En fait, l'avenir d'Haïti dépend de sa capacité à articuler agriculture, énergie et éducation dans une stratégie cohérente et souveraine, qui dépasse les logiques de gestion de crise pour construire une trajectoire de compatibilités durables. Cette réorientation n'est pas seulement une exigence économique, mais

un projet politique et social de refondation nationale, condition sine qua non pour sortir du régime d'incompatibilités structurelles et inscrire le pays dans une dynamique de développement inclusif et soutenable.

## **2. Construire la compatibilité : instruments et arbitrages**

La théorie des incompatibilités des choix publics, appliquée au cas haïtien, a montré que l'action de l'État est souvent piégée dans des arbitrages impossibles : équilibrer le budget tout en finançant les politiques sociales, stabiliser la monnaie tout en soutenant le crédit productif, ou encore ouvrir les marchés tout en protégeant les producteurs locaux. Pourtant, l'histoire économique suggère que les contradictions structurelles ne sont pas irréversibles. Leur dépassement suppose une construction active de compatibilités, c'est-à-dire la mise en place d'instruments institutionnels, financiers et politiques capables de réconcilier des objectifs apparemment antagonistes.

### **2.1. La coordination macroéconomique : dépasser la logique sectorielle**

L'une des principales faiblesses de la gouvernance économique haïtienne réside dans l'absence de coordination macroéconomique capable de dépasser une logique strictement sectorielle. Les politiques publiques, souvent fragmentées et réactives, privilégient des interventions ponctuelles dans un domaine particulier — qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'énergie, de l'éducation ou de la sécurité alimentaire — sans articulation systémique avec les autres secteurs. Cette fragmentation entraîne non seulement une inefficacité globale des politiques, mais aussi une accentuation des contradictions entre impératifs sociaux, contraintes budgétaires et objectifs productifs.

Dans la pratique, la politique budgétaire est mobilisée pour financer des programmes sociaux de court terme, tels que les subventions alimentaires et énergétiques, tandis que la politique monétaire s'oriente vers la stabilisation du taux de change et le contrôle de l'inflation (BRH, 2016–2025). Faute de coordination, ces instruments tendent à se neutraliser : la dépense publique expansionniste accroît l'inflation et alourdit le déficit, que la politique monétaire restrictive tente ensuite de contenir, au prix d'un ralentissement de l'activité productive. Ce décalage traduit l'absence d'un cadre stratégique unifié permettant d'aligner les choix sectoriels sur une vision de long terme.

Une véritable coordination macroéconomique suppose une intégration horizontale des politiques sectorielles, où les décisions budgétaires, monétaires, fiscales et commerciales sont conçues comme interdépendantes et orientées vers des objectifs communs. Par exemple, une politique agricole de souveraineté alimentaire ne peut réussir sans un soutien énergétique pour l'irrigation et la transformation ni sans une politique éducative formant des techniciens et ingénieurs qualifiés. De même, une stratégie industrielle exige un accès fiable à l'énergie et une régulation monétaire cohérente qui évite la volatilité du taux de change.

Cette coordination doit également être territorialisée. L'absence de planification décentralisée empêche l'optimisation des ressources et la valorisation des potentialités régionales. L'Artibonite, par exemple, pourrait constituer un pôle de sécurité alimentaire grâce à la riziculture, mais cela suppose une articulation avec des politiques énergétiques (électrification rurale, irrigation) et éducatives (formation agronomique). Sans cette intégration, les politiques sectorielles demeurent fragmentées et incapables de produire des effets cumulatifs.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence), l'absence de coordination

macroéconomique reflète un régime d'arbitrages impossibles : chaque secteur cherche à répondre à ses propres urgences, au détriment d'une vision globale. La logique sectorielle reproduit les incompatibilités entre stabilité sociale, soutenabilité budgétaire et investissement productif. Dépasser cette logique suppose de construire des compatibilités transversales, où les politiques s'alignent sur une stratégie nationale intégrée, capable de réduire la dépendance externe et de renforcer la souveraineté économique.

En définitive, seule une coordination macroéconomique cohérente peut permettre à Haïti de sortir du régime d'incompatibilités structurelles. Elle doit articuler protection sociale, transformation productive et discipline macroéconomique dans une vision intégrée, territorialisée et souveraine. Faute de cette coordination, l'État restera prisonnier d'une gouvernance fragmentée, incapable de dépasser la logique de gestion de crise et d'ouvrir une trajectoire de développement durable.

## **2.2. Les règles budgétaires et fiscales : discipliner sans sacrifier le social**

L'une des conditions fondamentales pour dépasser les incompatibilités structurelles qui caractérisent l'économie haïtienne est la mise en place de règles budgétaires et fiscales capables d'assurer la discipline macroéconomique tout en préservant les impératifs sociaux. La trajectoire budgétaire d'Haïti révèle en effet une tension permanente entre la nécessité de contenir les déficits et la pression sociale qui impose de maintenir, voire d'élargir, les dépenses de protection. Jusqu'ici, cette tension a été gérée de manière réactive, au prix d'un financement monétaire inflationniste et d'une dépendance accrue aux bailleurs. Une réforme des règles budgétaires et fiscales,

conçue comme un cadre de compatibilité entre stabilité et inclusion, apparaît donc comme une priorité stratégique.

Le premier défi concerne la mobilisation des recettes fiscales. Avec un ratio impôts/PIB oscillant entre 12 et 14 %, Haïti se situe parmi les pays les plus faibles de la région (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). Cette faiblesse s'explique par une base fiscale étroite, dominée par les taxes à l'importation, une faible efficacité de l'administration et une forte informalité économique. Dans ce contexte, la dépendance aux droits de douane crée une vulnérabilité supplémentaire : toute libéralisation commerciale, exigée par les partenaires internationaux, réduit encore davantage les recettes publiques. L'élargissement de l'assiette fiscale, notamment par une réforme de la fiscalité directe et une meilleure régulation des secteurs informels et des élites économiques, est indispensable pour accroître les marges budgétaires sans accroître la dépendance externe.

Le deuxième défi réside dans la qualité et la structure des dépenses publiques. Une large part des ressources budgétaires est absorbée par des dépenses de fonctionnement et des subventions (carburants, électricité, produits alimentaires), tandis que les investissements productifs demeurent marginalisés (MEF, 2021). Réformer les règles budgétaires implique d'instaurer une hiérarchisation claire des priorités, orientant les ressources vers l'agriculture, l'énergie et l'éducation, sans pour autant supprimer brutalement les dispositifs de protection sociale. L'enjeu est de rééquilibrer les dépenses, en transformant les subventions généralisées en aides ciblées, afin de concilier discipline budgétaire et justice sociale.

Le troisième défi concerne la programmation pluriannuelle et la transparence budgétaire. La gouvernance économique haïtienne est marquée par l'opacité des finances publiques, l'absence de budget voté sur plusieurs exercices et la faible crédibilité des

prévisions. Instaurer des règles budgétaires crédibles suppose d'ancrer les dépenses dans une planification de moyen terme, articulée à une stratégie de développement territorial et sectoriel. Une telle réforme renforcerait la confiance des citoyens et des bailleurs, tout en permettant à l'État d'aligner ses engagements sociaux et productifs sur une trajectoire soutenable.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la question budgétaire et fiscale illustre l'un des dilemmes centraux de la gouvernance haïtienne : discipliner les finances publiques est indispensable pour stabiliser l'économie et réduire l'inflation, mais une discipline trop stricte, imposée par les bailleurs, peut compromettre la cohésion sociale et accentuer la pauvreté. À l'inverse, privilégier la dépense sociale sans réforme fiscale durable entraîne des déficits chroniques et renforce la dépendance externe. L'enjeu est donc de construire une compatibilité entre discipline macroéconomique et inclusion sociale, en adoptant des règles budgétaires qui protègent les investissements productifs tout en garantissant un socle minimal de protection.

La réforme des règles budgétaires et fiscales ne doit pas être envisagée comme un simple exercice technique, mais comme un choix politique structurant. Il s'agit de refonder le pacte social et économique haïtien en assurant une redistribution équitable, une mobilisation accrue des ressources internes et une orientation stratégique des dépenses. C'est à cette condition que les finances publiques pourront devenir un instrument de compatibilités construites, capable d'articuler discipline, justice sociale et développement productif.

### **2.3. Les banques de développement et instruments financiers innovants**

Le financement du développement en Haïti reste l'un des nœuds gordiens de la gouvernance économique. Faute de ressources

fiscales suffisantes et dans un contexte de forte dépendance aux bailleurs internationaux, l'État peine à mobiliser des capitaux pour soutenir l'investissement productif, l'innovation et les infrastructures stratégiques. Dans ce cadre, la mise en place de banques de développement et le recours à des instruments financiers innovants apparaissent comme des leviers indispensables pour dépasser le régime actuel d'incompatibilités structurelles, où l'urgence sociale absorbe les marges budgétaires au détriment de la transformation productive.

Historiquement, Haïti a souffert de l'absence d'institutions financières publiques capables de soutenir des projets à long terme. Les banques commerciales, concentrées dans la capitale et orientées vers le crédit de consommation ou les importations, n'ont jamais joué un rôle structurant dans le financement du développement productif. Ce déficit institutionnel contraste avec d'autres pays de la Caraïbe ou d'Amérique latine, qui ont su utiliser des banques de développement nationales ou régionales pour financer l'agriculture, l'industrie et les infrastructures.

La création ou le renforcement de banques de développement haïtiennes, qu'elles soient publiques, mixtes ou issues de partenariats régionaux, permettrait de canaliser l'épargne locale et les flux de la diaspora vers des investissements structurants. Ces institutions pourraient financer, à des conditions adaptées, des projets agricoles (irrigation, mécanisation, transformation), énergétiques (solaire, hydroélectricité) et industriels (textile à valeur ajoutée, industries agroalimentaires). Leur rôle serait de combler le vide laissé par les marchés financiers traditionnels, incapables de fournir des financements de long terme à taux soutenables (FMI, 2022).

Parallèlement, des instruments financiers innovants pourraient être mobilisés pour diversifier les sources de financement. Parmi ceux-ci figurent :

- Les obligations de la diaspora, qui permettraient de capter une partie des transferts privés représentant près de 30 % du PIB (Banque mondiale 2020 ; BRH, Économie en Graphes), en les transformant en capitaux productifs ;
- Les fonds souverains adossés aux recettes d'exportations ou aux dons internationaux, destinés à financer des infrastructures stratégiques sur le long terme ;
- Les partenariats public-privé (PPP), susceptibles de mobiliser des investisseurs locaux et étrangers pour la construction d'infrastructures énergétiques, routières et portuaires ;
- Les instruments de microfinance inclusive, renforcés pour soutenir l'entrepreneuriat féminin et rural, tout en étant intégrés dans une stratégie nationale de productivité (Paul 2019).

Ces mécanismes, pour être efficaces, supposent une réforme institutionnelle visant à renforcer la gouvernance, la transparence et la crédibilité des finances publiques. L'expérience passée des projets financés par PetroCaribe a montré que sans mécanismes de contrôle rigoureux et sans planification stratégique, même des financements abondants peuvent être mal utilisés et contribuer à la défiance sociale et institutionnelle.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), les banques de développement et les instruments financiers innovants apparaissent comme des outils de compatibilités construites : ils permettraient de concilier la nécessité d'investir dans la transformation productive avec l'impératif de préserver une stabilité sociale minimale. En créant des canaux de financement autonomes, moins dépendants des bailleurs, l'État pourrait réduire la tension entre besoins internes et conditionnalités externes, ouvrant ainsi la voie à une stratégie souveraine de développement.

Le recours à des banques de développement et à des instruments financiers innovants constitue une réforme incontournable pour briser le cercle vicieux de dépendance et d'improductivité. En canalisant l'épargne nationale et les ressources de la diaspora vers des projets structurants, Haïti pourrait construire les bases financières d'une trajectoire de développement autonome, inclusive et durable.

#### **2.4. Les arbitrages dynamiques : penser le temps long**

L'un des principaux écueils de la gouvernance économique haïtienne réside dans son incapacité à concevoir des arbitrages dynamiques, c'est-à-dire à inscrire les choix publics dans une perspective de temps long. Prisonnier d'une logique de court terme dictée par l'urgence sociale, la pression internationale et l'instabilité politique, l'État privilégie des mesures conjoncturelles destinées à apaiser des crises immédiates, au détriment d'une vision stratégique capable de transformer durablement la structure économique et sociale du pays. Cette gouvernance réactive perpétue un cycle de vulnérabilités, où chaque solution de court terme génère des contradictions nouvelles dans le moyen et le long terme.

Les arbitrages dynamiques supposent d'accepter que certaines mesures socialement coûteuses à court terme puissent générer des bénéfices cumulatifs à long terme. Par exemple, la réallocation progressive des subventions pétrolières vers des investissements énergétiques durables impliquerait une hausse temporaire des prix et des tensions sociales, mais permettrait à moyen terme de réduire la dépendance externe et d'abaisser le coût de l'électricité. De même, investir dans l'éducation et la santé ne produit pas d'effets immédiats sur la croissance, mais constitue la condition sine qua non pour accroître la productivité et renforcer la cohésion sociale dans les décennies à venir.

L'un des freins majeurs à ces arbitrages dynamiques est l'instabilité institutionnelle. Les cycles politiques courts, marqués par des alternances brutales et des gouvernements fragiles, empêchent la continuité des politiques publiques. Chaque administration privilégie des mesures à effet rapide, susceptibles de calmer les tensions et de renforcer sa légitimité, sans investir dans des réformes structurelles dont les effets dépasseraient son mandat. Cette temporalité courte des choix publics condamne l'État à un régime d'incompatibilités persistantes, où la survie politique prime sur la construction du futur.

Pourtant, penser le temps long est précisément ce qui permettrait de transformer les incompatibilités en compatibilités construites (Providence, 2022). En articulant protection sociale immédiate et investissement productif, il serait possible de concevoir des trajectoires graduelles : par exemple, maintenir un socle de subventions ciblées pour les plus vulnérables, tout en réorientant progressivement les ressources vers l'agriculture, l'énergie et l'éducation. De tels arbitrages dynamiques exigent une planification pluriannuelle crédible, soutenue par des institutions fortes et par un consensus politique et social autour des priorités nationales.

L'expérience internationale montre que les pays ayant réussi à sortir du piège du sous-développement l'ont fait en construisant des visions de long terme capables de transcender les cycles politiques (Rodrik, 2007). Pour Haïti, penser le temps long signifie accepter de dépasser la logique de crise permanente, en ancrant les choix publics dans une stratégie de transformation structurelle étalée sur une décennie ou plus. Cela implique également une reconfiguration des relations avec les bailleurs, afin de substituer à la logique des conditionnalités immédiates une logique d'investissement durable dans les capacités productives et sociales.

En somme, les arbitrages dynamiques constituent une condition essentielle pour sortir du régime d'arbitrages impossibles. Ils exigent un changement de paradigme : passer d'une gestion de survie réactive à une gouvernance stratégique, capable de penser l'avenir comme un horizon de compatibilités. Seule une telle réorientation permettra à Haïti de briser le cercle vicieux de la dépendance et de construire une trajectoire de développement souveraine et inclusive.

## **2.5. Vers une logique de complémentarité**

La sortie du régime d'incompatibilités structurelles qui paralyse la gouvernance économique haïtienne exige l'adoption d'une logique de complémentarité entre instruments de politique publique, plutôt qu'une juxtaposition de mesures fragmentées ou contradictoires. Il ne s'agit plus de penser l'action budgétaire, monétaire, sociale ou productive comme des sphères isolées, mais de les articuler dans une dynamique où chacune renforce l'efficacité des autres. Une telle approche permettrait de transformer les arbitrages impossibles en trajectoires de compatibilités construites, ouvrant la voie à un développement inclusif et soutenable.

Historiquement, les politiques économiques en Haïti ont souvent évolué dans des logiques de substitution : la politique sociale compensant la faiblesse productive, la politique monétaire corrigeant les déséquilibres budgétaires, ou encore l'aide internationale suppléant à l'insuffisance des ressources internes. Ces approches ont permis de gérer des crises immédiates, mais au prix d'une reproduction des vulnérabilités structurelles. La logique de complémentarité vise à inverser ce schéma en recherchant des synergies : par exemple, en orientant les transferts sociaux vers le soutien à l'agriculture locale, ou en reliant la réforme fiscale à des programmes d'investissement productif.

La complémentarité suppose également de lier le court terme et le long terme. Il ne s'agit pas de sacrifier la protection sociale au profit exclusif de l'investissement productif ni de maintenir indéfiniment des dépenses de survie sans perspective de transformation. Une logique complémentaire consisterait à transformer les subventions générales en programmes ciblés, intégrés à des investissements structurants. Ainsi, les ressources libérées pourraient financer des projets dans l'énergie ou l'éducation, tout en préservant un socle de protection pour les plus vulnérables.

Cette orientation exige enfin une réorganisation institutionnelle. Aujourd'hui, l'absence de coordination entre les principales institutions économiques — BRH, MEF, IHSI — empêche de construire des politiques cohérentes. Une logique de complémentarité nécessiterait la création de mécanismes de concertation permanents, intégrant également les collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Cette approche participative renforcerait la légitimité des arbitrages et permettrait de dépasser la logique centralisée et fragmentée qui caractérise la gouvernance actuelle.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la logique de complémentarité constitue une voie médiane entre discipline et inclusion. Elle permet de dépasser la fausse opposition entre politiques sociales et productives, entre contraintes macroéconomiques et besoins nationaux. En articulant les instruments de manière cohérente, elle transforme les contradictions en synergies, et les arbitrages impossibles en choix stratégiques partagés.

En définitive, adopter une logique de complémentarité est la condition pour sortir de la gestion réactive et construire une gouvernance économique proactive. Il s'agit d'ancrer l'action publique dans une vision intégrée où chaque instrument, loin de

neutraliser les autres, contribue à un projet commun : la reconstruction d'un État souverain, inclusif et productif.

### **3. Coopération régionale et souveraineté ajustée**

La quête d'une cohérence des choix publics en Haïti ne peut être pensée uniquement dans le cadre national. Compte tenu de la petite taille de son économie, de sa forte dépendance aux importations et de ses vulnérabilités multiples, le pays ne saurait construire seul les conditions de sa souveraineté économique. La coopération régionale apparaît dès lors comme une voie stratégique pour dépasser l'isolement, mutualiser les ressources et élargir l'espace de manœuvre de l'État. Cette approche s'inscrit dans le cadre conceptuel de la souveraineté ajustée (Providence, 2025a), selon lequel la souveraineté d'un État fragile ne se définit pas comme une autonomie absolue, mais comme une capacité relative à négocier et à orienter les interdépendances internationales au service d'un projet national de développement.

#### **3.1. La Caraïbe comme espace de recomposition**

Pour dépasser le régime d'incompatibilités structurelles qui caractérise son développement, Haïti ne peut se penser uniquement dans une perspective nationale : son avenir se joue également dans son inscription régionale. La Caraïbe apparaît ainsi comme un espace stratégique de recomposition économique et politique, où les interdépendances territoriales et les solidarités régionales peuvent être mobilisées pour renforcer la souveraineté nationale et construire des trajectoires de compatibilité.

Historiquement, Haïti a entretenu une relation ambivalente avec la région. Premier État indépendant issu d'une révolution antiesclavagiste, il s'est trouvé longtemps marginalisé par ses voisins, avant de réintégrer progressivement les dynamiques régionales, notamment à travers la CARICOM et l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Toutefois, cette intégration reste

partielle et insuffisamment exploitée, limitant la capacité du pays à tirer profit des marchés régionaux, des coopérations techniques et des réseaux diplomatiques (Girvan, 2008; CEPALC, 2021).

La Caraïbe constitue pourtant un espace de complémentarité productive. Haïti pourrait y trouver des débouchés pour ses produits agricoles et industriels à valeur ajoutée, tout en bénéficiant d'échanges technologiques et énergétiques. Par exemple, une coopération renforcée avec la République dominicaine et Cuba dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'agriculture et de la formation professionnelle offrirait des opportunités de réduction de la dépendance externe (FMI, 2022). De même, l'intégration dans les chaînes de valeur régionales, notamment dans le tourisme, les services numériques et la culture, pourrait constituer un vecteur de croissance inclusive.

La recomposition passe également par la construction d'une souveraineté régionale partagée. Face à la vulnérabilité climatique et à la dépendance alimentaire, les États caribéens partagent des défis similaires, que seule une action collective peut efficacement relever. La mise en commun de ressources pour la gestion des catastrophes, la transition énergétique ou encore la sécurité sanitaire représente un horizon de coopération où Haïti pourrait jouer un rôle actif, en apportant ses propres dynamiques sociales et culturelles (Providence, 2025b).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), l'espace caribéen peut être envisagé comme un cadre de compatibilité élargi. Là où les arbitrages nationaux apparaissent impossibles — entre protection sociale et discipline budgétaire, souveraineté et dépendance externe —, la coopération régionale peut introduire de nouveaux leviers : mutualisation des ressources, diversification des partenaires, renforcement des marges de manœuvre diplomatiques. Ainsi, l'intégration régionale devient non pas une contrainte

supplémentaire, mais une voie pour dépasser les contradictions internes.

La Caraïbe comme espace de recomposition doit être pensée comme une extension de la souveraineté haïtienne, permettant de transformer les vulnérabilités en opportunités. En s'inscrivant pleinement dans les dynamiques régionales, Haïti pourrait sortir de son isolement, renforcer ses capacités productives et institutionnelles, et construire une trajectoire de développement fondée sur des compatibilités construites à l'échelle régionale.

### **3.2. La souveraineté ajustée : dépasser la dépendance passive**

La trajectoire historique d'Haïti a été marquée par une dépendance passive vis-à-vis des acteurs internationaux, se traduisant par une perte d'autonomie décisionnelle et une gouvernance conditionnée par les agendas extérieurs. Cette dépendance s'est construite à travers les programmes d'ajustement structurel, l'aide humanitaire massive et la centralité des bailleurs multilatéraux dans le financement de l'État. Elle a enfermé le pays dans une position de récipiendaire, contraint de s'adapter aux priorités définies ailleurs. Dépasser cette logique suppose de redéfinir la souveraineté nationale à partir d'une perspective ajustée, articulant contraintes internationales et besoins internes dans une stratégie proactive (Providence, 2022).

La notion de souveraineté ajustée ne vise pas à nier l'interdépendance mondiale, mais à la transformer en levier d'action. Elle reconnaît que dans un monde globalisé, aucun État — a fortiori fragile et économiquement dépendant — ne peut prétendre à une souveraineté absolue. Toutefois, l'ajustement ne doit pas être subi : il doit être construit comme un processus stratégique de négociation, où Haïti définit ses priorités nationales et mobilise les partenariats régionaux et internationaux pour les atteindre.

Concrètement, une souveraineté ajustée implique de substituer à la logique de dépendance passive une logique de coopération active et sélective. Cela suppose, par exemple, de négocier les financements internationaux non pas uniquement sur la base de conditionnalités macroéconomiques, mais en les liant à des projets structurants dans l'agriculture, l'énergie et l'éducation. De même, les relations régionales dans la Caraïbe pourraient être utilisées comme un levier pour renforcer la position d'Haïti dans les négociations globales, en inscrivant ses demandes dans des coalitions régionales de vulnérabilité partagée (Girvan, 2008).

La souveraineté ajustée requiert également un renforcement institutionnel interne. Sans institutions crédibles et stables, capables de planifier et de mettre en œuvre des politiques de long terme, la marge de manœuvre obtenue dans les négociations internationales restera théorique. La dépendance passive ne tient pas seulement aux contraintes externes : elle est aussi produite par la fragmentation interne de la gouvernance, par l'instabilité politique et par l'incapacité de l'État à incarner une vision collective. Une souveraineté ajustée implique donc une double reconstruction : interne, par la consolidation institutionnelle, et externe, par la redéfinition des rapports aux partenaires.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics, la souveraineté ajustée permet de dépasser une contradiction fondamentale : satisfaire les bailleurs pour assurer la survie financière fragilise la légitimité sociale ; répondre uniquement aux revendications internes coupe l'accès aux ressources externes indispensables. L'ajustement souverain consiste à construire une compatibilité entre ces deux logiques, en transformant les dépendances en instruments négociés au service d'un projet national.

La souveraineté ajustée constitue une stratégie de dépassement du régime d'incompatibilités structurelles. Elle ne signifie ni

l'illusion d'une autonomie totale, ni la résignation à une dépendance passive, mais l'affirmation d'une souveraineté repensée, adaptée aux interdépendances contemporaines. Pour Haïti, elle représente la possibilité de sortir de la logique de survie et d'entrer dans une trajectoire de développement souverain, inclusif et inscrit dans son espace caribéen et mondial.

### **3.3. Les arbitrages régionaux : complémentarité plutôt que concurrence**

Dans un contexte marqué par la fragmentation institutionnelle interne et la dépendance aux financements extérieurs, Haïti doit inscrire son avenir dans une perspective régionale fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence. La Caraïbe, espace marqué par de fortes interdépendances économiques, sociales et environnementales, offre un terrain propice à des arbitrages régionaux permettant d'élargir les marges de manœuvre du pays. Ces arbitrages doivent être conçus non comme une compétition pour des ressources rares ou pour attirer les bailleurs, mais comme une recherche de synergies entre États confrontés à des vulnérabilités communes.

Historiquement, l'intégration caribéenne a été freinée par des logiques de rivalité nationale et par l'hétérogénéité des trajectoires économiques. Les petites économies insulaires ont souvent cherché à capter isolément des financements ou des investissements étrangers, reproduisant une logique de concurrence horizontale qui limite leur capacité collective de négociation. Haïti, par sa taille démographique et son poids symbolique, pourrait jouer un rôle de catalyseur dans une dynamique de coopération régionale axée sur la complémentarité des atouts : main-d'œuvre abondante, culture dynamique, potentiel agricole, en articulation avec les capacités énergétiques, logistiques ou financières de ses voisins.

Un exemple de complémentarité réside dans le secteur agricole. Alors que la dépendance alimentaire est généralisée dans la région, des partenariats régionaux pourraient permettre une répartition des spécialisations productives, une mise en commun des infrastructures de stockage et de distribution, et un renforcement de la sécurité alimentaire collective. De même, dans le domaine de l'énergie renouvelable, la mise en réseau des capacités solaires, éoliennes et hydrauliques de la Caraïbe pourrait réduire la dépendance aux importations pétrolières et favoriser une transition énergétique partagée.

Ces arbitrages régionaux ne peuvent toutefois réussir que s'ils s'appuient sur une gouvernance concertée, dépassant les rivalités nationales pour privilégier des logiques de coopération. La CARICOM et l'Association des États de la Caraïbe (AEC) offrent des cadres institutionnels qui pourraient être renforcés pour faciliter la coordination des politiques commerciales, énergétiques et éducatives. Une telle approche permettrait à Haïti d'inscrire ses besoins spécifiques dans une vision collective, réduisant ainsi la vulnérabilité de ses choix publics face aux pressions internationales.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), les arbitrages régionaux illustrent la possibilité de transformer des contradictions en compatibilités élargies. Là où l'État haïtien est enfermé dans des arbitrages impossibles à l'échelle nationale — par exemple entre sécurité alimentaire et discipline budgétaire —, l'échelle régionale permet de trouver des marges de manœuvre supplémentaires par la mutualisation des ressources et la spécialisation productive. La complémentarité régionale devient ainsi un mécanisme de dépassement des incompatibilités internes.

En somme, choisir la complémentarité plutôt que la concurrence dans les arbitrages régionaux offre à Haïti une opportunité

stratégique de renforcer sa souveraineté ajustée et d'élargir ses marges de décision. Loin d'être une dilution de sa souveraineté, l'intégration régionale constitue une manière d'ancrer ses choix publics dans un cadre collectif, où la solidarité caribéenne transforme la vulnérabilité en puissance d'action.

La coopération régionale et la souveraineté ajustée constituent un axe essentiel de la compatibilité des choix publics en Haïti. Elles offrent un cadre pour élargir les marges de manœuvre, réduire la dépendance unilatérale aux bailleurs internationaux et construire des complémentarités productives. En s'inscrivant activement dans les dynamiques caribéennes, Haïti peut reconfigurer ses contraintes structurelles et orienter ses interdépendances au service d'un projet de développement endogène.

En définitive, la cohérence des choix publics ne peut être pensée uniquement à l'intérieur des frontières nationales : elle doit être articulée à une stratégie régionale, qui transforme la vulnérabilité en opportunité et l'isolement en levier d'action collective. C'est dans ce cadre que la souveraineté ajustée prend tout son sens, comme horizon réaliste et opératoire d'un État fragile, mais encore porteur de capacités de recomposition.

#### **4. Propositions programmatiques : feuille de route pour 2030**

L'ensemble des analyses présentées dans ce chapitre converge vers une idée centrale : la sortie de l'impasse haïtienne ne peut se concevoir qu'à travers la construction progressive de compatibilités entre objectifs sociaux, macroéconomiques et productifs. Cela suppose une planification stratégique et une vision de long terme. La feuille de route pour 2030 que nous proposons constitue une esquisse programmatique, articulée autour d'étapes séquencées et de priorités structurantes. Elle ne prétend pas fournir une solution unique, mais elle définit un cadre

de référence pour orienter les choix publics dans une logique de cohérence nationale et de souveraineté ajustée.

#### **4.1. Court terme (2025–2026) : restaurer la stabilité et sécuriser les bases sociales**

La première étape d'une trajectoire de réorientation des choix publics en Haïti passe, à court terme, par la restauration d'une stabilité minimale et la sécurisation des bases sociales de la gouvernance. Sans ce socle, toute réforme économique ou toute stratégie de développement productif reste condamnée à l'échec, faute de légitimité politique et de cohésion nationale. La période 2025–2026 doit ainsi être envisagée comme un moment de stabilisation fondatrice, où l'État, tout en reconnaissant ses contraintes budgétaires et institutionnelles, investit prioritairement dans la protection sociale et la restauration d'un climat de confiance.

Le premier impératif concerne la stabilisation politique et sécuritaire. La montée en puissance des groupes armés, l'érosion de l'autorité de l'État et la fragmentation institutionnelle constituent les principaux obstacles à toute relance économique. Dans ce contexte, la priorité doit être donnée au rétablissement de la sécurité publique, par le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, l'appui aux mécanismes de justice locale et le désarmement progressif des groupes armés. Restaurer la sécurité est une condition préalable pour relancer l'activité économique, attirer des investissements et garantir l'accès de la population aux services essentiels.

Le deuxième impératif est d'ordre social. Les données récentes montrent que plus de 40 % des ménages haïtiens vivent en situation d'insécurité alimentaire, tandis que l'inflation fragilise constamment le pouvoir d'achat (BRH, 2016–2025). Dans ce contexte, l'État doit mettre en place des dispositifs de protection sociale ciblés, capables de soutenir les ménages vulnérables tout

en réduisant le poids budgétaire des subventions généralisées. La transformation progressive des subventions énergétiques et alimentaires en programmes de transferts directs et conditionnels pourrait contribuer à sécuriser les bases sociales sans alimenter de manière excessive le déficit budgétaire.

Un troisième axe stratégique concerne la stabilisation macroéconomique. Les déficits chroniques et le financement monétaire ont alimenté une inflation élevée, réduisant la marge de manœuvre de la politique monétaire. À court terme, il s'agit d'instaurer une discipline budgétaire minimale, combinée à une coordination renforcée entre le MEF et la BRH, afin de contenir l'inflation et de préserver les réserves internationales. L'objectif n'est pas encore d'enclencher une transformation structurelle, mais de restaurer la crédibilité des institutions économiques et d'éviter une spirale incontrôlable.

Enfin, cette phase de court terme doit être pensée comme un moment de reconstruction de la confiance entre l'État et la société. Cela implique d'accroître la transparence budgétaire, de renforcer la communication publique et de poser les bases d'un pacte social minimal articulé autour de trois priorités : sécurité, alimentation et stabilisation des prix. En répondant à ces urgences, l'État pourrait restaurer une légitimité indispensable pour engager, à moyen et long terme, les réformes structurelles nécessaires dans l'agriculture, l'énergie et l'éducation.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics, cette phase de court terme doit être envisagée comme une tentative de réduction provisoire des incompatibilités. L'objectif n'est pas encore de construire des compatibilités structurelles, mais de limiter les tensions les plus explosives — entre protection sociale et discipline budgétaire, entre stabilité sécuritaire et déficit de gouvernance — afin de dégager l'espace politique et économique nécessaire à une transformation ultérieure.

En fait, la période 2025–2026 doit être considérée comme une étape de stabilisation fondatrice, centrée sur la sécurité, la protection sociale ciblée et la discipline macroéconomique minimale. Ce socle constitue la condition sine qua non pour que, dans un second temps, l'État puisse engager des réformes structurelles orientées vers la souveraineté alimentaire, la modernisation énergétique et l'investissement dans le capital humain.

#### **4.2. Moyen terme (2026–2028) : investir dans les secteurs stratégiques**

Après une phase de stabilisation visant à restaurer la confiance et à sécuriser les bases sociales, l'horizon 2026–2028 doit être conçu comme un moment charnière où Haïti engage résolument des investissements dans ses secteurs stratégiques. Cette période correspond à une étape de consolidation, où la discipline macroéconomique et la relative pacification sociale doivent se traduire par une réallocation progressive des ressources vers des secteurs capables de transformer durablement la structure économique et de réduire la dépendance externe.

Trois secteurs apparaissent prioritaires : l'agriculture, l'énergie et l'éducation/formation.

Dans l'agriculture, il s'agit de relancer la souveraineté alimentaire par des investissements massifs dans l'irrigation, les semences améliorées, les infrastructures rurales et la transformation agro-industrielle. Un tel programme permettrait non seulement de réduire les importations de denrées de base comme le riz et le maïs, mais aussi de créer des emplois ruraux et de stabiliser les territoires.

Dans le secteur énergétique, l'enjeu est de réduire la dépendance aux produits pétroliers par le développement de filières renouvelables (solaire, hydroélectricité, biomasse). Ces

investissements permettraient d'abaisser les coûts de production pour les entreprises et de sécuriser l'accès à l'électricité pour les ménages, tout en diminuant la vulnérabilité budgétaire liée aux subventions.

Dans l'éducation et la formation technique, le moyen terme doit être consacré à la mise en place de programmes de formation adaptés aux besoins productifs. Développer l'enseignement technique agricole, énergétique et industriel permettrait de créer une main-d'œuvre qualifiée, condition nécessaire pour transformer les gains d'investissement en croissance inclusive.

Ces investissements stratégiques supposent une mobilisation de ressources nouvelles. À cet horizon, la mise en place de mécanismes innovants de financement — obligations de la diaspora, partenariats public-privé, banques de développement — pourrait compléter l'effort budgétaire de l'État et réduire la dépendance exclusive aux bailleurs. L'enjeu est de passer d'une logique de survie fondée sur les transferts et l'aide humanitaire à une logique de financement orientée vers la productivité et la souveraineté.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette étape correspond à un moment de construction progressive de compatibilités. Alors que le court terme vise à réduire les tensions sociales et budgétaires, le moyen terme doit transformer ces marges de stabilité en leviers d'investissement. Il ne s'agit plus seulement de gérer les arbitrages impossibles, mais de commencer à les dépasser en alignant protection sociale, productivité et discipline macroéconomique dans une stratégie cohérente.

La période 2026–2028 doit être envisagée comme celle d'un basculement : passer d'une économie réactive, dominée par la survie, à une économie proactive, orientée vers la construction

d'une base productive et institutionnelle solide. C'est à travers ces investissements stratégiques qu'Haïti pourra amorcer une trajectoire de développement autonome et réduire sa vulnérabilité chronique aux chocs externes.

### **4.3. Long terme (2028–2030) : consolider la souveraineté ajustée et l'intégration régionale**

La phase de long terme (2028–2030) doit être envisagée comme le moment de consolidation des transformations amorcées dans les phases de stabilisation (2025–2026) et d'investissement stratégique (2026–2028). Cette période représente l'horizon où les réformes économiques, sociales et institutionnelles doivent converger vers la construction d'une souveraineté ajustée, articulée à une intégration régionale active et à une participation plus affirmée dans les arènes internationales. L'objectif n'est plus seulement de gérer la survie ni d'initier des réformes, mais de consolider une trajectoire de compatibilités construites, permettant de dépasser durablement les arbitrages impossibles.

La première dimension de cette consolidation concerne la souveraineté ajustée. Après avoir réduit la dépendance aux importations alimentaires et énergétiques, et renforcé les capacités institutionnelles, Haïti doit être en mesure de définir de manière autonome ses priorités nationales, tout en négociant activement avec les bailleurs et partenaires internationaux. Cette souveraineté n'est pas absolue, mais ajustée : elle repose sur la capacité à transformer les contraintes externes en leviers pour soutenir les stratégies internes. Elle suppose aussi une crédibilité institutionnelle retrouvée, fondée sur la transparence budgétaire, la stabilité politique et la continuité des politiques publiques (Providence, 2025b; Rodrik, 2007; Evans, 2010).

La seconde dimension est l'intégration régionale. En s'appuyant sur la CARICOM et l'Association des États de la Caraïbe (AEC), Haïti doit consolider des partenariats structurants dans

l'agriculture (sécurité alimentaire régionale), l'énergie (coopération pour les renouvelables) et la formation (programmes universitaires et techniques partagés). Loin d'être une dilution de la souveraineté, cette intégration constitue une extension stratégique de celle-ci : elle permet de mutualiser les vulnérabilités, d'élargir les marchés et de renforcer le poids diplomatique de la région dans les négociations globales (CEPALC, 2021).

Une troisième dimension réside dans la projection internationale. Haïti, en consolidant sa souveraineté ajustée, pourrait se positionner comme un acteur de plaidoyer pour les économies fragiles et vulnérables, en particulier sur les enjeux climatiques et de financement du développement. En s'alliant avec d'autres pays du Sud global, il pourrait contribuer à redéfinir les règles du jeu international, en insistant sur l'importance d'une justice climatique et financière.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette phase de long terme correspond à l'achèvement d'un processus de construction de compatibilités : entre protection sociale et discipline budgétaire, entre besoins internes et contraintes externes, entre souveraineté nationale et intégration régionale. Il s'agit d'un horizon où les choix publics cessent d'être dictés par des urgences contradictoires pour devenir l'expression d'une stratégie de développement souveraine, inclusive et durable.

En définitive, la période 2028–2030 doit être pensée comme le moment de consolidation d'une nouvelle gouvernance économique et politique. En articulant souveraineté ajustée, intégration régionale et projection internationale, Haïti pourra sortir du cycle des dépendances passives et des crises récurrentes pour inscrire son avenir dans une logique de compatibilités

construites, seule voie vers une trajectoire durable de développement et de justice sociale.

La feuille de route pour 2030 esquisse une trajectoire où les incompatibilités, plutôt que d'être subies, sont progressivement transformées en espaces de compatibilité. Le court terme assure la stabilité, le moyen terme engage les réformes structurelles, et le long terme consolide la souveraineté ajustée dans un cadre régional et international repensé.

Il ne s'agit pas d'un plan technocratique déconnecté des réalités sociales, mais d'une vision pragmatique et progressive, qui articule urgence et transformation, court terme et long terme, national et international. Sa mise en œuvre suppose toutefois une volonté politique forte, une capacité institutionnelle renforcée et une mobilisation collective de la société haïtienne et de ses partenaires.

## **Conclusion du Chapitre 9**

L'analyse menée dans ce chapitre a montré qu'il est possible, malgré les contraintes structurelles et les contradictions héritées de l'histoire, de tracer les contours d'une cohérence nationale des choix publics. Cette cohérence ne saurait être entendue comme un état statique ni comme une réconciliation immédiate de tous les objectifs économiques et sociaux. Elle doit être envisagée comme une construction progressive, où les tensions structurelles sont transformées en compromis dynamiques et en complémentarités durables.

Trois grands axes ressortent de cette réflexion. Le premier consiste à redéfinir les priorités nationales en plaçant au centre l'agriculture, l'énergie et l'éducation, piliers d'une souveraineté matérielle et sociale. Ces secteurs constituent non seulement des

bases productives essentielles, mais aussi des vecteurs de justice sociale et de résilience. Leur relance peut contribuer à briser le cercle vicieux qui oppose politiques sociales de court terme et investissement productif de long terme.

Le deuxième axe vise à construire activement des compatibilités entre politiques macroéconomiques, par le biais d'instruments institutionnels et financiers adaptés. La coordination entre la BRH et le MEF, l'élargissement de l'assiette fiscale, la création de banques de développement et l'usage d'instruments financiers innovants constituent autant de leviers pour dépasser la logique des arbitrages impossibles. Il ne s'agit pas de nier les tensions, mais de les inscrire dans une stratégie séquencée où discipline et flexibilité s'articulent dans le temps.

Le troisième axe repose sur une reconfiguration de l'insertion internationale à travers la coopération régionale et la notion de souveraineté ajustée. Loin de prôner une autonomie illusoire, cette approche suggère que la souveraineté d'Haïti réside dans sa capacité à négocier ses interdépendances, à transformer ses dépendances en leviers de développement et à mobiliser les ressources régionales pour élargir ses marges de manœuvre. L'intégration caribéenne et la diversification des partenariats apparaissent ainsi comme des conditions nécessaires à la compatibilité entre besoins nationaux et contraintes internationales.

Ces trois axes ont été traduits en une feuille de route pour 2030, organisée en séquences temporelles. Le court terme doit viser la stabilisation macroéconomique et la sécurisation sociale, le moyen terme doit engager les réformes structurelles et les investissements stratégiques, et le long terme doit consolider une souveraineté ajustée dans un cadre régional et international repensé. Cette trajectoire illustre que la compatibilité n'est pas

donnée, mais construite, par un processus d'ajustements progressifs et d'arbitrages stratégiques.

Au terme de cette réflexion, une conclusion s'impose : la crise haïtienne n'est pas seulement celle d'un déficit de ressources, mais celle d'une absence de cohérence nationale dans les choix publics. Or, cette cohérence peut être recherchée à travers une refondation de l'État et une reconfiguration des priorités économiques. Elle requiert une volonté politique forte, une mobilisation des acteurs sociaux et économiques, et une capacité à inscrire l'action publique dans une temporalité de long terme.

En définitive, ce chapitre invite à dépasser le constat des incompatibilités pour ouvrir un horizon de compatibilité. Il esquisse les conditions dans lesquelles l'État haïtien peut transformer ses contraintes en leviers et inscrire son économie dans une dynamique de développement endogène, souverain et inclusif. Cette perspective, encore fragile et incertaine, constitue néanmoins la seule voie crédible pour sortir du cycle de dépendance et d'échec récurrent. Elle ouvre directement vers la conclusion générale de l'ouvrage, qui cherchera à tirer les enseignements de l'ensemble de l'analyse et à proposer une vision intégrée de l'économie haïtienne à l'épreuve des incompatibilités des choix publics.

### **Conclusion de la Partie III**

La troisième partie de cet ouvrage a permis de franchir une étape décisive dans l'analyse de l'économie haïtienne contemporaine : passer du diagnostic des incompatibilités structurelles à l'esquisse de trajectoires alternatives. Elle a montré que les contradictions qui traversent les choix publics — budgétaires, monétaires, sociaux, productifs et internationaux — ne sont pas de simples accidents conjoncturels, mais bien des régimes durables d'incompatibilité qui enferment l'action publique dans des arbitrages impossibles. Toutefois, elle a également montré que ces contradictions, loin d'être fatales, peuvent être transformées en espaces de compatibilité construite.

Le Chapitre 7 a d'abord mis en lumière le rôle du secteur externe dans la reproduction des vulnérabilités haïtiennes. Le déficit chronique de la balance commerciale, la dépendance aux transferts privés et à l'aide internationale, et les interventions récurrentes de la BRH sur le marché des changes illustrent la difficulté à concilier ouverture commerciale et faiblesse productive. Cette incompatibilité externe est apparue comme un foyer central de dépendance, fragilisant la souveraineté nationale.

Le Chapitre 8 a systématisé l'ensemble des tensions à travers une cartographie analytique des incompatibilités. Trois foyers majeurs ont été identifiés : la contradiction monétaire vs budgétaire, où les exigences de stabilité financière se heurtent aux besoins de financement social ; la contradiction social vs productif, où les politiques de survie court-termistes entravent les investissements de long terme ; et la contradiction national vs international, où les priorités internes se trouvent subordonnées aux conditionnalités externes. Les études de cas — subventions pétrolières et importations alimentaires — ont illustré de manière concrète la

matérialité de ces contradictions dans la vie quotidienne des citoyens.

Enfin, le Chapitre 9 a ouvert une perspective programmatique. Il a montré que la cohérence des choix publics peut être recherchée à travers trois axes stratégiques : redéfinir les priorités nationales autour de l'agriculture, de l'énergie et de l'éducation ; construire des compatibilités macroéconomiques grâce à de nouveaux instruments institutionnels et financiers ; et reconfigurer l'insertion internationale dans une logique de coopération régionale et de souveraineté ajustée. La feuille de route pour 2030, proposée en conclusion de ce chapitre, a esquissé un horizon de transformation, où court terme, moyen terme et long terme s'articulent dans une stratégie séquencée et cohérente.

L'apport central de cette partie réside dans la démonstration que l'économie haïtienne, loin d'être condamnée à l'échec, dispose de marges de manœuvre si l'on accepte de penser le développement comme un processus de construction de compatibilités. Cette construction n'est ni immédiate ni automatique : elle exige des instruments adaptés, une planification stratégique et une volonté politique forte. Elle suppose également une mobilisation collective de l'État, de la société civile, du secteur privé et de la diaspora, afin que la cohérence recherchée ne soit pas imposée d'en haut, mais coconstruite avec les acteurs du développement.

En définitive, cette partie montre que le dépassement des incompatibilités est possible, mais qu'il implique une rupture avec la gestion fragmentée et court-termiste qui caractérise l'État haïtien depuis plusieurs décennies. Elle appelle à une vision renouvelée de l'action publique, capable de transformer les contraintes en leviers et d'inscrire Haïti dans une trajectoire de développement endogène, inclusif et durable.

C'est sur cette base que la conclusion générale de l'ouvrage proposera une synthèse des apports théoriques, empiriques et programmatiques, et esquissera une réflexion plus large sur les conditions d'une refondation économique et institutionnelle en Haïti.

## **Bibliographie**

- Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2013). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. Phoenix: Crown Business.
- Banque mondiale. (2020). *Haiti Overview*. Washington, DC: World Bank Group.
- BRH. (2016–2025). *Économie en Graphes*. Port-au-Prince: Banque de la République d'Haïti.
- BRH. (2021). *Rapport Annuel*. Port-au-Prince: Banque de la République d'Haïti.
- Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1979). *Dependency and Development in Latin America*. California: University of California Press.
- CEPALC. (2021). *Estudio Económico de América Latina y el Caribe 2021*. New York: Nations Unies.

- Dos Santos, T. (1970). The Structure of Dependence. *American Economic Review*, 60(2), 231–236. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1815811>
- Dubois, L. (2012). *Haiti: The Aftershocks of History*. New York: Metropolitan Books.
- Dupuy, A. (2014). *Haiti: From Revolutionary Slaves to Powerless Citizens*. London: Routledge.
- Escobar, A. (2011). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton: Princeton University Press.
- Evans, P. (2010). *The challenge of 21st century development: Building capability-enhancing states*. New York: United Nations Development Programme.
- Fanon, F. (2004). *Les Damnés de la Terre*. Paris: La Découverte.
- Fatton, R. (2002). *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc.
- Fatton, R. (2021). *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*. New Brunswick: Rutgers University Press.
- FMI. (2020). *Haiti: Staff Report for the 2020 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.

- FMI. (2022). *Haiti: Staff Report for the 2022 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Frank, A. G. (1967). *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*. New York: Monthly Review Press.
- Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. Chicago: University of Chicago Press.
- Friedman, M. (1968). The Role of Monetary Policy. *American Economic Review*, 58(1), 1–17.
- Friedman, M., & Schwartz, A. J. (1963). *A Monetary History of the United States, 1867–1960*. Princeton: Princeton University Press.
- Girvan, N. (2008). Globalization and counter-Globalization in the caribbean. Dans H. (. Veltmeyer, *New Perspectives on Globalization and Antiglobalization: Prospects for a New World Order?* (pp. 1-15). London: Routledge.
- Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven: Yale University Press.
- IHSI. (2022). *Comptes économiques et indices de production*. Port-au-Prince: Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique.

- Jerven, M. (2013). *Poor Numbers: How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*. New York: Cornell University Press.
- Keynes, J. M. (1936). *The General Theory of Employment, Interest and Money*. London: Macmillan.
- MEF. (2018). *Rapport sur les finances publiques*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- MEF. (2021). *Rapport sur la situation macroéconomique et les perspectives*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- Mundell, R. A. (1963). Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates. *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 29(4), 475–485. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/139336>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Orozco, M., & Jewers, M. (2019). *The impact of migrants' remittances and investment on rural youth*. Washington, DC: Inter-American Dialogue. Récupéré sur [www.ifad.org/ruraldevelopmentreport](http://www.ifad.org/ruraldevelopmentreport)
- Paul, C. (2019). *État, gouvernance et dépendance internationale en Haïti*. Paris: Karthala.

- Prebisch, R. (1950). *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York: United Nations.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales ?* Schoelcher: Université des Antilles - Laboratoire CEREGMIA.
- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Providence, C. (2025a). *Territoire en mouvement : Repenser le développement pour un avenir durable en Haïti*. Paris: L'Harmattan.
- Providence, C. (2025b). *Le pouvoir du diagnostic territorial : Repenser le développement et la gouvernance en Haïti à partir des territoires*. Paris: L'Harmattan.
- Rodrik, D. (2007). *One Economics, Many Recipes: Globalization, Institutions and Economic Growth*. Princeton: Princeton University Press.
- Said, E. (1978). *Orientalism*. New York: Pantheon Books.
- Sen, A. (2001). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.

Trouillot, M.-R. (2000). *Haiti: State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.

UNESCO. (2021). *Global Education Monitoring Report: Central America and the Caribbean*. Paris: UNESCO.

Wallerstein, I. (2011). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. California: University of California Press.